



## **Précarité et handicap : où en est-on en Europe ?**

***Deux expériences nationales, une vision européenne d'ensemble***

*Actes du séminaire du 6 avril 2018*

**REMERCIEMENTS**

Le CFHE tient à remercier tous les intervenants  
pour leurs précieux apports et leur disponibilité.

© Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes  
CFHE – septembre 2018

## Table des matières

---

<b>Programme du séminaire</b> .....	5
<b>Ouverture du séminaire</b>	
Albert Prévos, Président du CFHE.....	7
<b>Intervention de Giampiero Griffo</b>	
Président de Disabled Peoples' International (DPI) Italie.....	11
<b>Intervention de Gisèle Marlière</b>	
Secrétaire Générale du Belgian Disability Forum (BDF).....	15
<b>Intervention de Marion Steff</b>	
Coordinatrice des Objectifs de Développement Durable (ODD), Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) .....	21
<b>Intervention d'Emmanuelle Grange</b>	
Chef de l'Unité Handicap et inclusion, Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion.....	27



## Programme du séminaire

---

En France trop de personnes en situation de handicap vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté et avec des reste-à-charge insoutenables (mutuelles, surcoûts médicaments, aides techniques, etc.). La précarité ne se résume pas à la seule pauvreté, car disposer de ressources suffisantes constitue la condition nécessaire pour vivre en autonomie, pouvoir choisir son mode de vie, vivre « comme tout le monde » et être inclus dans la société. L'Article 28 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) est explicite à cet égard en affirmant le droit à « un niveau de vie adéquat ».

Les politiques sociales servent trop souvent de variables d'ajustement aux restrictions budgétaires que s'imposent aujourd'hui les pays membres et l'Union européenne. Or, d'autres choix sont possibles et des leviers existent au niveau de chaque pays et au niveau européen pour combattre la précarité et l'exclusion des personnes en situation de handicap, comme l'« Agenda 2030 » des Nations unies et ses objectifs de développement durable ou la Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées.

Il peut donc être utile, face à cette situation, d'observer et d'étudier l'état des réflexions et des pratiques mises en œuvre dans deux pays particulièrement concernés, l'Italie et la Belgique, et de mettre en perspective cette problématique dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des politiques européennes conduites par la Commission européenne.

Table ronde animée par Albert Prévos, Président du CFHE :

- **Giampiero GRIFFO**, président du Disabled Peoples' International (DPI) Italie,
- **Gisèle MARLIERE**, secrétaire générale du Belgian Disability Forum (BDF),
- **Marion STEFF**, coordonnatrice des « Objectifs de Développement Durable (ODD) », Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH),
- **Emmanuelle GRANGE**, chef de l'Unité Handicap et inclusion, Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion.



## Ouverture du séminaire

Albert Prévos, Président du CFHE

---

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents à notre rendez-vous annuel. Je salue les nouveaux participants, ainsi que ceux qui sont fidèles, et je les remercie de leur attachement à cette manifestation du CFHE. Je voudrais saluer, avant de commencer, la présence du Président de l'APF qui nous accueille dans ses locaux, je le remercie de son hospitalité. Et je voudrais remercier également plusieurs autres présidents d'associations et toutes les éminentes personnalités que j'aperçois dans la salle.

Je tiens de même à souhaiter la bienvenue à nos invités qui nous font l'honneur et le plaisir de venir de loin en bravant les grèves. Ils vont enrichir notre séminaire de leur savoir et de leurs expériences. J'aurai l'occasion de vous les présenter plus précisément dans quelques instants.

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet, je voudrais vous dire un mot sur les suites que nous avons données à nos précédentes rencontres. Vous vous souvenez qu'il y a trois ans, le sujet de notre séminaire portait sur la représentation et la défense des droits des personnes handicapées et l'activité gestionnaire de nos associations. Comment concilier ces deux approches dans une perspective de mise en conformité avec les exigences de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ? Nous avons créé un groupe de travail piloté par Maryvonne Lyazid, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il vient de remettre ses conclusions sous une double formule : un ouvrage rédigé par le rapporteur du groupe de travail, Bruno Gaurier : "Personnes en situation de handicap au défi des droits et des libertés", et une plaquette au format traditionnel CFHE préparée par le groupe de travail, résumant et déclinant ces conclusions sous une forme pratique, intitulée "Les droits de l'homme, parlons-en". Ces publications seront à votre disposition à la fin du séminaire.

Je ne prends pas plus de temps pour développer cette information, mais je me réjouis avec vous de ce que nos séminaires aboutissent à des productions concrètes et, je l'espère, utiles à l'ensemble du mouvement associatif et aux personnes en situation de handicap.

L'objet des séminaires du CFHE est d'éclairer à partir de la réflexion et de l'expérience d'autres pays et des politiques européennes, un sujet qui nous préoccupe en France, à la lumière en particulier de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Nous avons choisi cette année de nous arrêter sur la question de la précarité et du handicap. Précarité, pauvreté, Giampiero Griffio nous en dira plus sur les nuances à apporter entre ces deux notions. Ce sujet du niveau de vie adéquat, selon la formule de l'article 28 de la Convention des Nations unies, constitue en effet, malheureusement, pour les personnes

handicapées, un thème d'actualité dans notre pays. Il est source d'interrogations au vu des quelques statistiques dont nous pouvons disposer, et constitue surtout une source de réelle inquiétude au vu des conditions dans lesquelles vivent aujourd'hui certains de nos compatriotes en situation de handicap.

Le texte sur l'emploi adressé par la Commission européenne le 22 novembre dernier à la Commission « Emploi, politiques sociales, santé et consommateurs » est clair. Je cite : « *Au niveau européen, les personnes handicapées ont un risque considérablement plus élevé de pauvreté et d'exclusion sociale que le reste de la population* ». L'écart moyen dépassait 10 % en 2016, et ce risque semble croissant. L'observatoire français des inégalités, le 6 octobre 2017, établit le même constat : le handicap expose à la pauvreté et au maintien d'un niveau de vie bas.

L'objet de ce séminaire n'est pas de faire un exposé formel sur la situation en France, mais bien d'écouter nos amis. Je rappellerai donc simplement quelques chiffres pour situer les éléments du débat.

Le seuil de pauvreté, correspondant à 60% du revenu médian, s'établissait en France à environ 1015€ par mois, selon les données de septembre 2017 de l'Institut national de la statistique (Insee). L'Allocation aux adultes handicapés (AAH), dont, certes, le montant devrait être porté à 900€ le 1<sup>er</sup> novembre 2019, s'élevait encore le mois dernier à 810,89€ par mois. Même avec un seuil de pauvreté réduit à 50% du revenu médian, soit 846€, on est encore loin du compte. Plus encore quand on sait qu'un certain nombre d'allocataires, vivant en couple notamment et dont l'un des deux travaille, ne disposent pas de l'intégralité de cette allocation.

La moitié des personnes handicapées ont un niveau de vie inférieur au revenu médian de 1 540 euros par mois, soit près de 200 euros de moins que les personnes non handicapées. Parmi l'ensemble des 15-64 ans, 19,8 % des personnes vivant avec un handicap intellectuel, voire 30,3 % quand ce handicap est important, vivent sous le seuil de pauvreté alors que c'est le cas de 12,7 % des personnes sans handicap.

L'insécurité financière des personnes handicapées est perceptible à bien d'autres niveaux. Les associations rappelaient récemment que 30% des personnes handicapées renonçaient à l'achat de médicaments en raison de leurs mauvaises conditions de remboursement, 30% à des lunettes, 43% à des soins dentaires. L'insécurité dans l'emploi alimente cette insécurité financière : les personnes en situation de handicap ont trois fois moins de chances d'avoir un emploi stable et correspondant à leur qualification et deux fois plus de risque de connaître le chômage. Deux tiers des personnes handicapées qui travaillent occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés, alors que ces catégories ne représentent que la moitié de la population active. Les bas revenus des personnes handicapées expliquent également, au-delà des problèmes de mobilité, un faible taux de départs en vacances.



Je pourrais évoquer de même l'augmentation des frais journaliers d'hospitalisation qui frappe de plein fouet les personnes accueillies dans des établissements, les personnes qui renoncent à des aides techniques d'aménagement de logement ou de véhicules, par exemple, faute de pouvoir faire l'avance des sommes nécessaires. Que dire aussi des reste-à-charge ou des réclamations d'indus mettant de plus en plus de parents souvent isolés dans des situations financières et psychologiques dramatiques ? L'ampleur croissante du phénomène de non-recours aux droits, en raison notamment de la montée en charge des procédures numérisées, la complexité des modalités de cumul emploi et aides sociales, la multiplicité des interlocuteurs administratifs, la diversité des règles applicables, les délais de mise en œuvre, sont autant de facteurs aggravants, de maillons qui forment une chaîne ouvrant la voie à l'instabilité, à la fragilisation, et donc à la précarité.

Ne nous y trompons pas : la précarité exclut. Elle est incompatible avec notre projet de bâtir une société inclusive. La sécurisation des parcours commence par une sécurisation du niveau de vie des personnes vulnérables. Et la conquête de leur autonomie par les personnes handicapées commence par la conquête d'un niveau de vie adéquat, comme le rappelle l'article 28 de la Convention des Nations unies déjà évoqué. L'autonomie, le libre choix de vie, ont un prix ; et l'Observatoire des inégalités ne dit pas autre chose lorsqu'il rappelle qu'en France les familles modestes où vit un enfant ou un adulte en situation de handicap, malgré les aides sociales, ne disposent pas des moyens financiers pour acheter le matériel adéquat, aménager leur logement, adapter un véhicule, prendre en quelque sorte toutes les dispositions nécessaires pour maintenir les enfants et les adultes handicapés dans des conditions décentes, en autonomie, à leur domicile, pour leur faciliter un parcours de vie dans le milieu ordinaire.

Vous voyez que notre séminaire d'aujourd'hui est en pleine actualité pour notre pays ; mais, je le crois aussi, pour beaucoup d'autres pays européens.

C'est pourquoi nous avons choisi d'entendre dans un premier temps deux approches de pays avec qui nous partageons, outre une solide amitié, des situations assez voisines, l'Italie et la Belgique. Comment abordent-ils cette question de la précarité des personnes handicapées ? Quelles réponses apportent-ils à la pauvreté ? Quelles pistes, quels outils d'amélioration peuvent-ils nous indiquer ? Merci à vous, Gisèle Marlière et Giampiero Griffo, d'avoir accepté de nous livrer vos réflexions et vos expériences sur ce sujet complexe.

Il nous a paru utile, dans un deuxième temps, d'entendre une parole européenne plus institutionnelle, car nous savons tous l'influence des orientations et des décisions européennes sur les choix de nos gouvernements. Dans la mesure où ce sujet nous apparaît étroitement lié à la réflexion sur les Objectifs de développement durable (Objectif 1, notamment), nous avons demandé à Marion Steff, qui est en charge de ce dossier au Forum Européen des Personnes Handicapées, d'intervenir sur ce point plus particulier. Et

Emmanuelle Grange, responsable de l'Unité handicap à la Commission européenne, que je remercie beaucoup d'avoir pu se rendre disponible pour être avec nous aujourd'hui, a bien voulu accepter de mettre cette problématique dans la perspective des politiques européennes conduites par la Commission.

Nous allons procéder, comme nous en avons maintenant l'habitude, en laissant nos invités présenter leurs sujets en une vingtaine de minutes chacun. Nous ouvrirons ensuite une période d'échanges avec la salle.

## **Intervention de Giampiero Griffo**

### **Président de Disabled Peoples' International (DPI) Italie**

---

Merci, je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui.

C'est important de mélanger les points de vue et les visions. Comme vous le voyez, ma présentation est une tentative de reformulation des concepts en relation avec la Convention, et je vais vous parler également de la situation en Italie.

Ma présentation a pour point de départ la condition des personnes handicapées dans le monde. L'Organisation Mondiale de la Santé parle d'un milliard de personnes handicapées et 15 % de la population, l'Organisation Internationale du Travail parle de 90 % des personnes au chômage, les enfants qui vont à l'école sont seulement les 5-6 % de la population mondiale des enfants en situation de handicap, l'accès aux soins de santé est vraiment très pauvre, comme la possibilité d'être citoyen, tout simplement.

En Europe, on estime à 80 millions le nombre de personnes en situation de handicap, mais nous ne sommes pas citoyens européens dans le sens où nous ne pouvons pas nous mouvoir librement dans les 28 pays. L'accès aux élections dépend de réglementations qui sont nationales sur la possibilité de voter et l'égalité des chances, nous sommes loin de l'avoir gagné. Le problème est d'ordre général : la Convention dit que nous faisons partie de la société, mais nous devons surmonter beaucoup de barrières et d'obstacles dans des domaines qui sont compliqués pour nous, et qui produisent des conditions d'inégalités très fortes.

La Convention est une norme internationale : 91 % des pays membres des Nations unies l'ont ratifiée, l'Union européenne aussi. Nous sommes des personnes qui avons des besoins, c'est vrai. Mais la Convention dit que nous sommes aussi des personnes qui avons des droits. C'est un changement très fort. Un droit donne une force à la représentation.

Je vais vous expliquer ce changement. Par exemple, les transports ne sont pas accessibles, c'est une chose que nous connaissons. Mais le droit, ce n'est pas une question de besoin : c'est la question d'avoir un système qui garantit l'accessibilité. Je parle de ça parce que je pense que c'est important : nous passons d'un modèle médical individuel qui dit que je suis une personne handicapée, à un modèle qui dit que le handicap n'est pas une condition subjective, mais une relation sociale entre mes caractéristiques, l'environnement et l'aptitude sociale.

Quand la Convention dit que je dois avoir l'égalité des chances, que je dois pouvoir participer comme les autres citoyens, c'est simplement une question de démocratie. Si on empêche les

personnes en situation de handicap de participer, cela veut dire qu'on les empêche d'être citoyennes. C'est le point de départ de ma réflexion.

Le handicap est produit par la société. Dans les pays anglo-saxons, on parle de "disabling", c'est-à-dire la société qui rend « dis-habiles » les personnes handicapées. Ce n'est pas une condition subjective, c'est-à-dire que la société doit permettre de surmonter les obstacles, pas seulement les domaines de limitation du handicap du point de vue de la santé, mais aussi du point de vue des barrières et des discriminations.

Ce n'est plus une question de politique d'une petite partie de la société : cela concerne tout le monde. L'OMS dit qu'au cours de la vie, tout le monde aura l'occasion de vivre l'expérience du handicap. Malheureusement, les personnes handicapées sont appauvries. Les Nations unies parlent de deux types de pauvreté. La première, c'est une pauvreté en relation avec la condition économique. Mais si nous pensons exactement à la condition des personnes handicapées, nous voyons qu'elles subissent aussi un appauvrissement social : chaque fois qu'elles veulent faire quelque chose, elles sont confrontées à une barrière ou à une discrimination. La condition des personnes handicapées est une condition de pauvreté que nous recevons par la société. Ce type de pauvreté mêle donc le manque de ressources à l'appauvrissement qu'en général nous subissons de la part de la société. Cet appauvrissement produit une réduction des ressources envisagées du point de vue des possibilités de participer. Une recherche récente menée au Royaume-Uni montre d'ailleurs qu'une famille avec une personne handicapée a plus de probabilité de devenir pauvre.

L'autre type de pauvreté, c'est la limitation à laquelle nous nous heurtons au sein de l'État qui n'apporte pas les réponses que la Convention demande.

Le handicap n'est pas un problème de techniciens, de professionnels. C'est avant tout un problème politique et culturel qui doit être reformulé sur la base de la Convention. La crise a produit une réduction des revenus de tout le monde et il y a une inégalité très forte. Les niveaux d'inégalité sont tellement forts que 40 % de la population italienne disposent d'un revenu de seulement 10 % du total des revenus dans le pays. Il y a un accroissement de la pauvreté très important. D'après les données de l'Agence des statistiques, 22 % de la population italienne connaît la pauvreté.

Si nous regardons les actions du gouvernement italien, elles sont censées lutter contre la très grande pauvreté. Ces actions sont concentrées dans le domaine des ressources, à travers le « revenu d'inclusion » alloué aux familles se trouvant en situation de pauvreté absolue. Avec cette mesure, il y a la possibilité de toucher de 290 à 485 € par mois – selon le nombre d'enfants par famille. Mais concrètement, nous voyons que le revenu d'une personne âgée adulte dépasse les cadres des bénéficiaires et qu'en conséquence les personnes handicapées ne bénéficient pas de cette action concrète sur la pauvreté.

Quelle est la condition des personnes handicapées en Italie ? C'est une condition très lourde : il y a une vraie impossibilité de faire partie de la société. Nous avons 670 000 personnes en situation de handicap au chômage. Ce sont des statistiques de 2013, elles datent... La pension n'atteint même pas 300 € par mois pour les personnes qui ont plus de 75% d'invalidité, une personne qui n'est pas autonome reçoit 510 € par mois d'indemnité. Il manque beaucoup pour garantir l'égalité des chances, la plupart des personnes qui bénéficient des services doivent payer une contribution.

Il y a aussi des problèmes d'écoute. Pour comprendre le niveau du problème de la pauvreté, nous devons comprendre les obstacles que les familles doivent surmonter. Les coûts se situent à différents niveaux : les soins médicaux, l'accès aux services... Il y a 10 jours, j'étais dans un centre spécialisé de soins dentaires. La plupart des dentistes italiens ont des cabinets qui ne sont pas accessibles. À Naples, il y a seulement un centre capable de traiter les personnes en situation de handicap ; aussi les familles, souvent, renoncent-elles aux soins dentaires.

Si nous voulons parler en termes de concepts nouveaux, nous devons dire que nous sommes une population non pas vulnérable mais vulnérabilisée. La Convention intervient très exactement à ce point pour formuler une idée différente visant à surmonter la vulnérabilité. Mais la vulnérabilité qui vient de la société, c'est différent. L'article 19 parle de la possibilité de vivre dans la société, de pouvoir choisir avec qui je vais vivre et quelles sont les conditions qui me donnent cette possibilité. En Italie, l'expérimentation sur la vie indépendante est très faible. Il y a une vision contradictoire avec les systèmes du « welfare », de la protection sociale qui sont les nôtres. Les professionnels, par exemple, doivent être formés à reformuler complètement la manière de nous traiter.

J'en arrive à la conclusion. Le principe fondamental, c'est la participation dans les domaines que nous devons investir pour faire partie de la société. La population est rendue fragile, mais elle n'est pas en soi fragile. Comment pouvons-nous avancer avec ce problème ? Il est trois principes sur lesquels nous nous concentrons : d'abord l'empowerment, terme difficilement traduisible en français ou en italien ; autrement dit, la fragilisation, la vulnérabilité que nous recevons de la société, doit être reformulée par une capacité à combattre l'appauvrissement. Ensuite l'habilitation, qui vient après la « réhabilitation ». « Habilitier » les personnes à faire des choses, en tenant compte de leurs caractéristiques. Faire partie de la société signifie que je peux développer les actions de la vie quotidienne de façon autonome – ou avec un soutien approprié. Mais je dois être formé. Le troisième domaine, c'est la capacité. Le style de vie que je choisis, c'est un style de vie que je dois être en capacité de rendre durable.

Naturellement, nous pensons aux jeunes qui n'ont pas de travail et qui n'ont pas la possibilité d'en avoir un dans le futur. Si je pense à la précarité des personnes handicapées, c'est d'ailleurs le dernier domaine qui s'ajoute à une condition de précarité permanente. Si je pense

à l'Italie, beaucoup de lois ne sont pas respectées. Les personnes handicapées doivent être mises en condition de trouver un emploi. Cette question doit être transférée d'un système de quota relevant du domaine des politiques générales pour l'emploi, vers des politiques actives. Il manque beaucoup d'informations et de données, il n'existe pas d'étude analytique du point de vue de la Convention par exemple.

J'aurais aimé dire encore beaucoup de choses, mais je vais terminer avec une dernière considération. L'idée de justice pour les personnes handicapées doit être à la base des politiques. J'ai été dans une institution catholique quand j'avais 10 ans. Les sœurs me disaient : « Tu as de la chance. Dans une autre vie, tu as déjà ta récompense ». Nous sommes presque liés à la charité. Nous sommes considérés comme une partie de la société qui doit être prise en charge si la société peut le faire. Et ça, c'est terrible. La Convention dit quelque chose de différent. Elle dit que les droits de l'homme doivent être respectés. Mais en Italie, peu de politiciens pensent comme ça ; l'idée même d'un empowerment des personnes en situation de handicap n'existe pas. Et c'est l'idée de « welfare » qui doit changer.

Je termine en disant que nous devons nous situer dans un contexte d'égalité des chances au même titre que les autres citoyens. Nous avons un « welfare » institutionnalisé d'après lequel nous pouvons être protégés seulement s'il y a de l'argent pour investir. Or la Convention ne dit pas cela : elle dit que nous devons nous situer au même niveau que tous les (autres) citoyens. Nous devons parvenir à un « welfare inclusif ».

La participation des personnes handicapées dans les domaines politiques, comme dans tous les domaines, est source d'innovation. La diversité humaine est une richesse. Mais dans notre cas, c'est une diversité qui est souvent considérée comme négative. Nous vivons à part, sans avoir le bénéfice de l'égalité et de l'égalisation des chances. C'est ce que je veux souligner : la vision selon laquelle les personnes en situation de handicap sont pauvres est directement liée à la vision sociale des personnes handicapées en général. Pour cela, il est essentiel d'introduire la définition du handicap dans la législation nationale et de valoriser toutes les diversités humaines.

Merci.

## Intervention de Gisèle Marlière

### Secrétaire Générale du Belgian Disability Forum (BDF)

---

Mesdames et Messieurs, chers amis en vos titres et qualités, bonjour. C'est avec beaucoup de sympathie et d'humilité que je viens partager avec vous réflexions et constats. J'ai sans doute un peu d'expérience. Quant au savoir, je n'en ai aucune prétention. Mon parcours me permet de vous dire à tout le moins que la pauvreté et la précarité, ce n'est pas une réalité nouvelle. Je les ai côtoyées et je les côtoie encore tous les jours. Officiellement, je suis prépensionnée, comme on dit en Belgique.

La précarité est un thème vaste et plus que jamais d'actualité. Je ne vais pas vous faire une grande thèse. Et d'ailleurs, je vais rejoindre très certainement et régulièrement des considérations et postulats que Giampiero a posés devant vous. Le handicap est un facteur aggravant de la pauvreté, disons une situation de vie marquée par la pauvreté. La pauvreté génère du handicap.

J'évoquerai cinq points : un rappel de constats de terrain et des chiffres, des précisions sur le contexte politique et économique global de la Belgique, les outils susceptibles de lutter contre la pauvreté en Belgique, les nouvelles formes de précarité et attentes des personnes.

Je vais commencer par le premier point et un petit rappel. Il faut quand même savoir, et mes collègues qui traiteront du niveau européen en parleront mieux que moi, qu'en 2010, les dirigeants européens se sont engagés à réduire la pauvreté d'au moins 20 millions de personnes d'ici 2020. On est à deux ans. Normalement, pour la Belgique, ça représentait 380 000 personnes. Eh bien, en Belgique, la pauvreté gagne du terrain et s'étend même à des travailleurs. Elle touche 15,5 % de la population belge et frappe plus durement certains groupes. L'indicateur européen de la pauvreté montre également que ces mêmes groupes courent un risque plus élevé de pauvreté et d'exclusion sociale : 66,2% pour les chômeurs, 53% pour les membres de familles monoparentales et 46% pour les personnes qui sont allocataires. Plus d'une personne sur cinq court donc le risque de tomber dans la pauvreté. En clair, des situations telles que la perte d'emploi sont autant d'écueils qui pourraient faire basculer dans la pauvreté.

20 % des personnes reportent ou annulent leur traitement médical, une personne sur cinq éprouve des difficultés à payer son loyer et ses factures d'énergie. Je ne vais pas vous faire une grande thèse pour vous dire que l'impact est évidemment plus important lorsqu'on est en situation de handicap. Le Conseil national constate que le volet inclusif des réformes n'est trop souvent pas assez développé. La politique de ces dernières années laisse de plus en plus entrevoir l'esprit d'un modèle de culpabilité individuelle. La personne est elle-même

responsable de sa situation : c'est le concept que nous voyons s'ancrer. Elle est responsable de ne pas avoir trouvé les moyens ou la bonne porte. J'y reviendrai.

Le contexte politique et économique global de la personne se résume en deux choses. Le fameux slogan du gouvernement chez nous, c'est "Jobs, jobs, jobs". Mais cela connaît un versus d'exclusion et d'atteinte au statut. Et le deuxième volet, c'est la digitalisation, l'e-administration versus la réduction des services publics.

À Bruxelles, le chômage est certes en recul, mais le taux d'emploi reste en réalité faible : 67 % du côté des personnes valides, 34 % du côté des personnes handicapées. Or le travail est une mesure de droit. En même temps, dans le secteur du handicap, il n'y a pas de responsabilité sociétale des employeurs du secteur privé. Chez nous, il n'y a pas de quotas. Il existe un taux d'emploi recommandé, mais il est bloqué. Les procédures de recrutement dans la fonction publique sont bloquées. On n'avance plus. En clair, le secteur public ne peut plus recruter. Vous imaginez bien que les chiffres sont loin d'avoir augmenté. On observe toujours des mesures linéaires dans un grand nombre de domaines. La suppression des allocations d'insertion après 3 à 5 ans, la dégressivité des allocations de chômage, la limitation des personnes assimilées pour le calcul de la pension (retraite). Et, dernier point – non négligeable, la remise au travail des personnes en incapacité. La procédure prévue pour le rapport de remise au travail aboutit le plus souvent à ce que l'employeur ne veuille ou ne puisse pas aménager le temps de travail. Et donc, conclusion, il licencie la personne. L'intégration ou la réintégration est ratée.

Le deuxième point que j'évoquais, c'est l'enjeu de la digitalisation et la réduction des services publics. La numérisation des données et la digitalisation des services publics constituent un des grands objectifs du gouvernement fédéral. En Flandre (il y a la Flandre, la région wallonne, Bruxelles et une petite sous-région, la région germanophone), les développements sont encore plus visibles. La digitalisation est devenue un moyen de lutte contre les dépenses financières de l'État et un outil au service de la lutte contre la fraude sociale. Mais ça ne sert pas à assurer la bonne gestion du service aux citoyens. Les guichets d'information et d'accompagnement se sont réduits ou ferment les uns après les autres, faisant la place uniquement à des centres de contact. Le citoyen est placé dans une situation où il doit gérer lui-même son dossier : les impôts, les demandes d'allocations, etc. Sous le couvert d'une réflexion et d'un enjeu qu'on nous a vendus avec un cynisme d'une grandeur inégalée, c'est la citoyenneté active qui en paie le prix. En clair, on laisse la personne se débrouiller. Je vais me modérer pour ne pas utiliser d'autres mots.

Autre aspect dans cet élément, c'est que le marché se substitue à l'administration pour une série de tâches : l'armée, la police... avec une contractualisation de la fonction publique. En clair, on sort des tâches de la fonction publique pour les transférer à des opérateurs privés qui sont rémunérés pour cela. J'y reviendrai après. C'est un aspect non négligeable.



Je vais maintenant évoquer les outils de lutte contre la pauvreté qui sont chez nous utilisés. J'en exposerai plusieurs.

Le premier, ce sont les engagements politiques des gouvernements. En 2014, le gouvernement fédéral voulait un dispositif de relèvement des minima sociaux. On a applaudi. Mais quand on a lu la déclaration de politique fédérale, il était indiqué que la valeur marchande des avantages sociaux serait incluse dans le calcul des revenus des personnes. Jusqu'à maintenant, ça n'a pas été concrétisé. Nous avons hurlé. Quant à la valorisation des minima sociaux, je dois quand même vous dire que nous sommes toujours en-deçà des 10 % en dessous du seuil de pauvreté.

Le deuxième point, les plans de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ils étaient affichés comme priorité par les gouvernements mais se résument au final à un ensemble de déclarations, non pas de concrétisations. Ces dispositifs devaient être traduits au niveau des différentes régions avec une coordination. Cette coordination n'existe quasiment pas.

Troisièmement, les fameux Plans Nationaux de Réforme, les PNR. Le Conseil national belge (des personnes handicapées) fait chaque année un exercice d'évaluation, et ce, de sa propre initiative. Nous remettons un avis et une analyse sur les orientations prises au niveau politique. Le dernier avis que nous avons rendu concluait ceci : les résultats économiques et sociaux ne sont pas au rendez-vous des espérances de l'ensemble des citoyens, en dépit des mesures économiques drastiques prises par les gouvernements successifs ; les écarts se creusent au sein même de la population ; la redistribution économique est toujours inaboutie et l'ascenseur social de l'enseignement est en panne ; l'accès limité à l'emploi et à la formation, la pauvreté et l'exclusion grandissent dans les groupes des personnes défavorisées et notamment parmi les personnes handicapées.

Les fameux Fonds Structurels Européens (FESI) : notre Conseil constate que les Fonds structurels européens ne se rendent pas, dans les domaines de l'emploi et de la formation, plus accessibles pour les personnes handicapées et malades. Très concrètement, il faudrait demander l'avis des personnes handicapées, notamment par le biais des associations qui les représentent. Nous n'avons rien vu. Nous nous sommes manifestés, nous avons interpellé. A été tenue une réunion, mais les gouvernements ont changé entre-temps, et nous n'avons toujours pas été entendus. Les programmes se sont mis en place, ont été décidés, et nous n'avons pas été consultés. Pour ces Fonds structurels européens, au niveau belge, il y a une consultation des administrations chargées de la politique des personnes handicapées. Des organismes sont parties prenantes dans les programmes FSE, mais les besoins des personnes handicapées, leurs exigences, n'ont pas été entendus. J'attire votre attention sur ce point, car c'est un biais qui, à mon sens, pourrait être reproduit dans d'autres pays.

Pour ce qui est des droits, on en est à l'automatisation. On assiste aujourd'hui à la digitalisation des informations jusque dans les échanges de données.

La plate-forme de lutte contre la pauvreté : nous sommes consultés en tant qu'organe officiel. Les stakeholders (= parties prenantes – ndlr) font part de leurs revendications, le gouvernement entend et reçoit les rapports, mais il n'en fait pas grand-chose. La plate-forme a été mise en place dans le cadre de cette stratégie, mais les gouvernements successifs sont loin de tirer parti des constats et des recommandations qui sont faites.

Enfin, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et le mainstreaming. La mise en application de la Convention en Belgique manque sérieusement de rigueur. Il n'y a pas de plan national handicap en Belgique. Tout au plus les gouvernements développent-ils des « plans accessibilité », des plans pour la grande dépendance, mais sans aucune articulation entre les diverses politiques elles-mêmes et les différents niveaux de pouvoir. Les indicateurs et les évaluations font défaut. On parle souvent d'un besoin de statistiques. Ça arrange bien le système politique de ne pas disposer de chiffres cohérents traversant l'ensemble de la situation ; car si nous avions des indicateurs cohérents, nous pourrions prétendre à des politiques beaucoup plus solides et efficaces.

Pour donner un exemple au niveau de l'implémentation de cette Convention, le Belgian Disability Forum s'est beaucoup impliqué dans le rapport parallèle pour le premier rapport officiel de la Belgique. Nous avons eu des recommandations d'experts adressées à la Belgique et nous avons veillé à évaluer la Belgique sur la façon dont ces recommandations étaient suivies. Nous avons interpellé tous les politiques à tous les niveaux de pouvoir, pour voir comment ils mettaient en place des politiques et comment ils répondaient à ces recommandations. Nous avons mis en exergue, pour chaque ministre, les recommandations au regard de ses compétences, et mis en évidence le fait qu'il y avait une obligation d'impliquer dans les systèmes de décision les personnes handicapées et leurs organisations représentatives. Sur les 57 ministres interpellés, 13 ont répondu. Et nous sommes à mi-mandat.

Je passe maintenant à ma quatrième partie, les nouvelles formes de précarité et de « non take-up », autrement dit l'absence de possibilité de faire valoir ses droits. J'évoquerai de manière cumulée toute une série de phénomènes. La question de l'accès aux informations et de leur validité, la question des démarches, des procédures, la différence entre ne pas pouvoir demander et refuser de demander, le cumul d'une mauvaise compréhension, de la qualité de la communication, des relations entre institutions, du non-suivi des dossiers, du positionnement des intervenants qui ne sont pas au courant des droits existants... Nous constatons de manière effarante le manque de moyens donnés aux services divers qui sont là pour accompagner les personnes handicapées et la population en général, afin d'expliquer et d'accompagner dans le cheminement de l'accès aux droits. Ce personnel n'a plus les moyens.

Ce qui veut dire, en clair, qu'il ne bénéficie plus d'une formation continue. Je ne dois pas faire de thèse pour dire que les dispositifs étant sans cesse changeants, s'il n'a pas de formation continue sur le terrain, le personnel ne peut pas apporter des informations valables au moment où les personnes en ont besoin.

En clair, on constate que l'automatisation des échanges de données n'augmente pas l'accès aux droits, car la numérisation et le transfert des données servent d'abord au contrôle. Cela génère une complexité dans la gestion. L'an dernier, le système d'octroi des allocations aux personnes handicapées a été un échec. On a changé d'outil informatique. Toute nouvelle rectification a entraîné un délai de réponse de 6 à 8 mois. Nous n'allons pas bannir l'automatisation des droits, loin s'en faut, mais il faut que les outils qui l'accompagnent soient efficaces.

Je reviendrai sur un élément important, et c'est sans doute là-dessus que je vais conclure, les attentes des personnes handicapées. Elles veulent avoir l'information au bon moment et les dispositifs qui leur permettent d'assumer ce qu'on appelle en propre une situation de handicap. Je reviendrai sur un élément majeur qui est vrai en Belgique et aussi ailleurs : les moyens que l'on doit affecter à la prise en charge et à l'accompagnement dès le plus jeune âge, c'est-à-dire au moment où l'enfant handicapé arrive dans une famille, la prise en charge et les possibilités d'accueil de la petite enfance. C'est dès ce moment-là que la précarité des familles commence. Un des parents s'arrête parce qu'il n'y a pas de crèche ou de prise en charge dite adaptée de la petite enfance. Au moment où l'enfant doit entrer dans les dispositifs d'enseignement maternel, l'enseignement inclusif n'est toujours pas réalisé. Il y a de modestes expériences en Belgique, mais elles ne sont pas généralisées. Les parents sont tributaires d'un enseignement spécialisé incomplet, beaucoup trop disparate, et qui ne permet pas l'accueil avant les plages horaires de 8h30 à 15h30. Je ne vous fais pas de dessin. Ça veut dire qu'un parent arrête de travailler pour conduire et reprendre ses enfants.

Il nous faut donc une politique inclusive forte. Et je conclurai en disant que la Convention est notre outil majeur. Mais les gouvernements et nos politiques l'ont bien compris et en ont pris peur. Nous devons être vraiment attentifs, de manière absolue, à nous battre pour garder des moyens. C'est probablement le danger immédiat : une réduction de moyens alloués aux associations et aux organisations représentatives des personnes handicapées. S'ils ne sont plus en mesure d'émettre leur avis, le champ du handicap va se réduire à des effets médiatiques, « périphériques », auxquels les politiques répondront au coup par coup et de manière incoordonnée.



## Intervention de Marion Steff

### Coordinatrice des Objectifs de Développement Durable (ODD), Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH)

---

Merci beaucoup, Albert, merci de l'invitation. Je suis très heureuse d'être là avec mes chers collègues et avec le CFHE. On m'a invitée pour parler de l'Agenda 2030 et des ODD. Avant d'aller plus loin, je souhaiterais savoir qui avait déjà entendu parler de l'Agenda 2030 ou de ces ODD. Il y a à peu près une trentaine de personnes dans la salle, disons même une quarantaine, ce qui n'est pas toujours le cas.

D'abord, l'Agenda 2030, qu'est-ce que c'est ? C'est un engagement universel qui a été pris en septembre 2015 par 193 leaders mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, pour réduire les inégalités et pour sauver la planète. Ce plan d'action est quand même assez phénoménal. Malgré tout, c'est un plan ambitieux. Les pays se sont engagés à le mettre en place d'ici à 2030. La devise de cet Agenda 2030 est de ne laisser personne pour compte. Ce qui est intéressant, c'est que les personnes handicapées sont extrêmement reconnues dans cet agenda 2030. Dans la partie de la déclaration qui leur est consacrée, il est aussi fait mention que les personnes handicapées sont reconnues comme vivant en situation de pauvreté dans 80 % des cas au niveau mondial. Il est particulièrement intéressant que ce soit mentionné, c'est bel et bien écrit noir sur blanc.

À l'époque, il y avait les huit Objectifs du millénaire qui avaient été créés par les Nations unies. L'Agenda 2030 fait suite aux Objectifs du millénaire. J'ai apporté avec moi une vidéo<sup>1</sup> pour vous montrer les célébrations à ce moment-là, quand l'Agenda 2030 a été adopté.

Pour en revenir à l'Agenda 2030, c'est un document composé de plusieurs chapitres. Dans ces chapitres, il y en a un qui s'appelle les ODD, les Objectifs de Développement Durable. Il y a 17 objectifs généraux avec 169 objectifs ciblés qui doivent être mis en place. On doit essayer d'atteindre ces objectifs, notamment pour mettre fin à la pauvreté et sauver la planète. La durée des ODD est de 15 ans. Leur terme se situe en 2030. Ce n'est pas comme les Objectifs du millénaire, qui étaient quant à eux destinés aux pays en voie de développement. Les ODD valent pour tous les pays. Et c'est cela qui est important.

Les personnes handicapées, dans les ODD, sont très bien représentées. C'est une conséquence directe de la Convention. Depuis la Convention, le mouvement global des personnes handicapées est extrêmement bien organisé et fort. On sait se faire entendre niveau des Nations unies. Il y a 11 références aux personnes handicapées dans l'Agenda 2030, 19 dans les

---

<sup>1</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=RiTUmcvVk-E>

ODD. Les Nations unies ont aussi reconnu les personnes handicapées comme un groupe majeur dans le système des Nations unies : ce groupe s'appelle le Groupe des parties prenantes des personnes handicapées. Son rôle est de suivre les politiques de développement durable aux Nations unies et de faire en sorte que la voix des personnes handicapées soit entendue.

Les 17 objectifs de développement durable sont les suivants :

- Objectif 1 : Éradication de la pauvreté,
- Objectif 2 : Lutte contre la faim,
- Objectif 3 : Accès à la santé,
- Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité,
- Objectif 5 : Égalité entre les sexes,
- Objectif 6 : Accès à l'eau salubre et à l'assainissement,
- Objectif 7 : Recours aux énergies renouvelables,
- Objectif 8 : Accès à des emplois décents,
- Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation,
- Objectif 10 : Réduction des inégalités,
- Objectif 11 : Villes et communautés durables,
- Objectif 12 : Consommation et production responsables,
- Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques,
- Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins d'un développement durable,
- Objectif 15 : Vie terrestre,
- Objectif 16 : Justice et paix,
- Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

Ces objectifs sont liés. Quand on parle d'aller à l'école, il faut aussi avoir la chance, dans certains pays, d'avoir une route qui mène à l'école. Ou il faut être en bonne santé. Ces objectifs dans leur ensemble se croisent, se cumulent, sont vraiment liés et inséparables.

Si vous avez regardé le nouveau rapport que nous avons créé<sup>2</sup>, il comporte un petit schéma qui fait le lien entre la Convention et les ODD, et les liens entre les différents articles de la Convention et les différents objectifs des ODD. La façon dont on perçoit les ODD au Forum Européen des Personnes Handicapées, c'est que la Convention est ce qu'il y a de plus important parce qu'elle ne finit pas en 2030 (sa portée est illimitée dans le temps et dans l'espace – nldr). C'est ce qu'on doit suivre, ce qu'on doit mettre en place. Mais les ODD, c'est

---

<sup>2</sup> Ce rapport est disponible sur le site internet du Forum Européen des Personnes Handicapées : <http://www.edf-feph.org/newsroom/news/inclusive-sustainable-development-europe-new-report-european-disability-forum>

comme une nouvelle plate-forme. Ils donnent un « boost » (= une impulsion – ndlr) pour essayer de mettre en place et assurer le suivi de la Convention.

La mise en œuvre des ODD, ce n'est pas comme la Convention qui est ratifiée par les pays ou par l'Union européenne, et doit être juridiquement mise en place dans nos lois. Là, ce sont les pays qui s'engagent de façon volontaire. Certains pays sont beaucoup plus avancés, en Afrique par exemple. Ils ont déjà l'habitude des Objectifs du millénaire. D'autres pays se concentrent sur un seul aspect des ODD, comme l'écologie, je pense à la Suède. D'autres pays encore ne se sentent pas du tout concernés même s'ils se sont engagés en 2015 à les mettre en place.

Chaque année, à New York, se tient un forum politique de haut niveau où les pays sont censés présenter leurs avancées. Cette année, 14 pays européens ont décidé de présenter leurs progrès, la France l'a déjà fait en 2016. Le thème de 2017, c'était la pauvreté. La présence d'EDF était effective, avec les collègues de l'Association des Paralysés de France, Pascale Ribes et Véronique Bustreel. Nous avons apporté notre contribution pour qu'il soit fait en sorte que le mouvement européen des personnes handicapées soit vu et entendu.

Je vais maintenant parler plus précisément du rapport sur la mise en œuvre des ODD<sup>3</sup> en France. Il y avait une mention du handicap dans ce rapport : « La France doit amplifier sa politique en faveur des personnes handicapées à la fois en matière d'accessibilité, de vulnérabilité et d'inclusion dans la société ».

Le thème de 2016, c'est « De ne laisser personne pour compte », et le rapport présentait une analyse par objectifs. Le rapport indique une volonté d'assurer l'égalité des sexes dans l'éducation, de reconnaître que les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables en termes de pauvreté, et de lutter contre le racisme et l'homophobie. Le rapport montre que les métropoles françaises investissent de manière significative pour rendre les transports en commun accessibles. Hier, j'étais dans le métro parisien... Je ne suis pas sûre...

La société civile est consultée, mais les organisations de personnes handicapées n'ont pas été officiellement associées au processus national de consultation. Il y a peut-être différentes raisons : les ODD venaient d'être créés, on n'était pas forcément bien au courant. Maintenant, il faut faire en sorte que l'implication des personnes handicapées soit réalité.

L'an dernier, la France a publié un nouveau rapport : « Le point d'étape dans la mise en œuvre des ODD »<sup>4</sup>. Il était intéressant que ce soit fait. Ce nouveau rapport a été apporté aussi à New York. Le handicap est mentionné une fois dans l'objectif numéro 1 sur la précarité. Un réel travail reste à faire.

---

<sup>3</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10729Rapport%20ODD%20France.pdf>

<sup>4</sup> [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD\\_Point%20d'%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ODD_Point%20d'%C3%A9tape%20HLPF%202017.pdf)

Laurence Monnoyer-Smith est la déléguée interministérielle au développement durable en France ; elle a été mandatée par le Premier ministre. Elle travaille en étroite partenariat pour la dimension internationale. J'ai eu le plaisir de l'entendre il y a deux ans et j'ai été impressionnée ; c'est quelqu'un avec qui on peut dialoguer.

Je voulais aussi vous parler de l'objectif touchant à l'éradication de la pauvreté. Il y a six objectifs ciblés qui visent l'élimination totale de l'extrême pauvreté : réduction du pourcentage de pauvreté de moitié dans le monde, mise en place de mesures d'aide sociale, accessibilité aux ressources économiques, renforcement de la résilience des personnes en situation de précarité, réduction de l'exposition des personnes en situation de grande pauvreté aux catastrophes naturelles, sociales et économiques. Un indicateur mentionne les personnes handicapées. Ces indicateurs valent pour tous. Pour nous, reste à voir comment on les analyse. Mais l'indicateur relatif aux personnes handicapées concerne la proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale : en rapport avec le sexe des personnes concernées, et distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les personnes pauvres, les personnes vulnérables.

Il me faut à présent évoquer devant vous les ODD en Europe. Eurostat, l'agence qui s'occupe des statistiques en Europe, a décidé de créer ses propres indicateurs. L'année dernière en mars, il n'y avait aucune mention relative au handicap. Nous avons été entendus et à présent, et nous disposons d'indicateurs européens. Cela dit, on ne voit pas pourquoi l'Union européenne crée des indicateurs européens alors qu'il en existe déjà au niveau mondial, qui sont reconnus par tous et devant être suivis. Mais ce n'est que mon avis. Il y a eu la création d'une plate-forme européenne des parties prenantes créée par l'Union européenne, laquelle se concentre sur les ODD. Nous avons essayé d'être sélectionnés. Malheureusement, il n'y a pas de représentants du mouvement des personnes handicapées. Il y a des représentants qui parlent au nom des personnes handicapées mais qui ne viennent pas des organisations de personnes handicapées. Pour nous, c'est un problème fondamental.

Finalement, au niveau européen, reste le sentiment que ce sont toujours les pays dits en développement qui sont seuls visés. Or nous semblons n'avoir pas encore réalisé qu'il y a de la pauvreté en Europe, des problèmes de faim, etc. Et au niveau régional de l'Organisation des Nations unies, il existe une commission économique pour l'Europe. Nous y avons participé en mars. Aux Nations unies à New York, nous sommes de fait bien entendus. Mais au niveau européen, c'est un peu plus dur.

Je voulais revenir sur le rôle du Forum Européen des Personnes Handicapées, qui est, je le rappelle, l'organisation pour laquelle je travaille. C'est à deux niveaux que les affaires se passent : nous sommes là pour veiller à l'inclusion des personnes handicapées dans les



politiques européennes quant à la mise en place des ODD et pour soutenir nos organisations membres. Le CFHE est un membre du FEPH.

Cette année, 14 pays, dans le rapport qu'ils vont donner à New York, feront état des progrès accomplis par eux. Nous regardons le contexte de la Lituanie, de l'Irlande, etc. Nous essayons aussi de promouvoir la ventilation des données par handicaps, basée sur le formulaire-type du Washington Group. Il est en effet important de collecter des données sur le handicap. Je prends l'exemple d'une école. Quand j'étais au Pakistan, on nous disait que beaucoup d'enfants allaient à l'école. Si on regardait les données, on s'apercevait qu'il ne s'agissait que de petits garçons. Il fallait ventiler les données par sexe. Maintenant, nous voulons aussi que les données soient ventilées par handicap. Dans mon expérience personnelle, lorsque j'étais en Indonésie, à l'université, il y avait beaucoup d'étudiants non-voyants. C'était super, mais il fallait aussi que les personnes avec un autre type de handicap puissent accéder à l'éducation universitaire. C'est ce que nous essayons de promouvoir.

Si vous le voulez bien, je vais m'arrêter là. Si vous avez des questions, je suis disponible. Merci.



## **Intervention d'Emmanuelle Grange**

**Chef de l'Unité Handicap et inclusion, Commission européenne, DG  
Emploi, affaires sociales et inclusion**

---

Je voudrais d'abord remercier l'Association des Paralysés de France de nous héberger aujourd'hui. Je me souviens de mes jeunes années où je voyais arriver les courriers de l'association chez mes grands-parents. L'association a accompagné toute mon enfance. Ça m'a beaucoup touchée de pouvoir venir aujourd'hui pour vous rencontrer. Vous avez entendu certaines critiques sur l'action de l'Union européenne, je vais maintenant faire de mon mieux pour défendre son action.

Tout d'abord, je vais vous préciser ce que fait l'unité dont je m'occupe : nous traitons de tout ce qui est handicap pour l'Union européenne. La Commission européenne a le rôle de point focal de la Convention des Nations unies et nous sommes le service en charge de ce rôle au sein de la Commission. La Commission européenne représente l'Union européenne devant les Nations unies pour ce qui est de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention. Nous rendons donc compte de ce que fait l'Union européenne dans ce domaine. Nous avons rédigé un rapport en 2015, le prochain sera publié en 2021. Ce sont toujours des moments extrêmement lourds avec un comité très exigeant.

La Convention, c'est un très grand appui pour nous dans notre travail. De plus, je trouve extraordinaire, pendant la semaine de la conférence annuelle à New-York, de voir les Nations unies, qui « appartiennent » littéralement aux personnes handicapées. C'est extraordinaire comme présence. L'énergie et l'enthousiasme qui y règnent nous donnent beaucoup de courage et de force, en outre, pour continuer à défendre ces dossiers pendant le restant de l'année – jusqu'à la prochaine conférence.

Pour revenir à la précarité et au handicap, je vais essayer d'aller sur tous les sujets qui y sont liés. Je vais commencer par un processus dont vous avez certainement entendu parler mais qui reste compliqué. Qui, dans la salle, a entendu parler du Semestre européen ? C'est un processus macroéconomique qui a été mis en place il y a plusieurs années pour aider l'Union européenne et ses États membres à sortir de la crise. C'est donc un monitoring de tous les États membres sur divers points de convergence économique. Il y a toutes sortes d'indicateurs à partir desquels nous dressons des analyses en sorte d'aboutir à des rapports par pays.

J'ai entre les mains un magnifique rapport de 93 pages sur la France.

Ces rapports macro-économiques font le point sur tous les aspects de la vie économique. Il y a donc un point sur la situation sociale en France avec des éléments particuliers sur la crise médicale et la sous-représentation des déserts médicaux. C'est vraiment un état des lieux très

complet pour lequel tous les services de la Commission essaient d'avoir les politiques qui les concernent mentionnées dans les rapports.

Il y a un point sur le handicap à la page 47 du rapport concernant la France, avec la mention de l'augmentation de 100 € sur le revenu minimum destiné aux personnes âgées et aux adultes handicapés. C'est le seul point. Pourquoi ? Cela peut paraître peu. Il faut savoir que, quand la Commission fait ces rapports spécifiques sur les États membres, elle doit mettre l'accent sur les aspects les plus importants. Il n'est pas possible en effet de faire un point sur tout : nous devons nous assurer que l'aspect handicap est bien pris en compte là où les problèmes sont les plus criants. Or, l'aspect handicap est beaucoup plus problématique dans d'autres pays qu'en France.

Les points qui ont été établis précédemment pour la Belgique sont réels, et nous en avons tout à fait conscience dans notre suivi au quotidien. Quand on arrive à un tel niveau de résumé dans les rapports permettant de mettre en exergue les problèmes les plus criants, ce n'est pas toujours la situation des personnes handicapées qui est la plus préoccupante. Cependant, on la retrouve en filigrane dans beaucoup d'autres points évoqués dans le rapport. Par exemple, le taux de chômage français reste supérieur à la moyenne de l'Union européenne. Or nous savons bien que les personnes handicapées font état de taux de chômage beaucoup plus importants que la moyenne. Nous sommes donc dans une moyenne de chômage des personnes handicapées en France supérieure à celle de l'Union européenne.

Par ailleurs, nous voyons un certain recul dans la lutte contre la pauvreté, avec un retour à la situation de 2008 ; en ajoutant que le risque de pauvreté est beaucoup plus important pour les populations vulnérables. Et quand on entre dans les détails, nous constatons que les populations vulnérables sont réellement plus à risque de pauvreté aujourd'hui qu'auparavant. Le rapport mentionne que « Des améliorations peuvent être apportées pour les personnes handicapées et leur formation en vue d'un emploi plus stable ». Cependant, il indique aussi que « Ces défis sont importants pour les personnes issues de l'immigration ». Dans toute l'analyse concernant la France en particulier, la problématique de l'intégration des deuxième et troisième générations des populations immigrées est apparue comme beaucoup plus flagrante que pour les problématiques liées à d'autres populations vulnérables, ce qui explique pourquoi la question du handicap est moins présente que d'autres.

À noter aussi que le rapport sur la France fait un point sur le logement social. Il est en effet problématique en France car concentré dans des zones urbaines qui ont déjà des défis importants à relever. Le temps nécessaire pour avoir accès à un logement social est très important, même si d'autres pays présentent une situation encore plus difficile. Enfin le rapport indique des difficultés en matière de formation professionnelle et de passage à l'exercice d'une profession.

Je vous invite d'une façon générale à consulter les rapports par pays du Semestre. Ils offrent une vision très complète et synthétique de la situation économique dans tous les Etats membres.

Je voudrais à présent revenir plus précisément sur ce que fait la Commission européenne (en dehors du Semestre). Mais je dois d'abord préciser que la Commission européenne n'est pas omnipotente. Sur la place de l'Étoile ce matin, il y avait un tract qui parlait de « la destruction du marché du travail imposée par Bruxelles ». Dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, nous avons avant tout pour compétence de soutenir les États membres, de favoriser les échanges de bonnes pratiques, de conseiller, d'aviser, d'essayer d'atteindre une réelle convergence. Certes, nous nous occupons du droit du travail européen, notamment pour assurer qu'il y ait une cohésion sociale en Europe et que la jurisprudence de la Cour de justice, de même que les droits fondamentaux, soient respectés. Mais ce n'est pas nous qui faisons le code du travail en tant que tel en France, ni dans aucun Etat membre. Si la France estime que, pour rester compétitive ou pour toute autre raison, elle doit revoir son code du travail de telle ou telle façon, c'est une discussion en interne et c'est une décision française.

Avec le Fonds Social Européen (FSE) nous sommes par contre dans le soutien aux Etats membres, dans l'aide et le financement auquel il a déjà été fait référence. Ce que l'on fait dans le cadre du FSE peut toucher directement ou indirectement l'aspect handicap. Pour vous donner un exemple, nous avons mis un fort accent sur tout ce qui concerne l'emploi des jeunes qui ne sont ni en formation professionnelle, ni dans le système éducatif. La Stratégie Jeunesse aura été l'une des grosses priorités de la Commission ces dernières années. À l'intérieur de cette population de jeunes, il y a une forte proportion de jeunes handicapés. Cette stratégie vise à aider les États membres à mieux définir des stratégies d'accès à l'emploi, de réintégration professionnelle ; et ce, en tenant compte des groupes les plus vulnérables. Après quoi, les États membres suivent et mettent en œuvre ... ou pas.

En matière de logement et de « sans-abrisme », l'Union européenne n'a pas de compétence propre ; mais nous soutenons les Etats membres dans leur action et nous essayons de garder dans ce travail la perspective du handicap. En effet, lorsqu'il y a perte de logement, c'est évidemment plus dramatique pour les personnes handicapées. Par ailleurs, le « sans-abrisme » est lui-même créateur de handicap, à commencer par les traumatismes psychiques. Le taux de handicap des personnes sans-abri augmente exponentiellement en très peu d'années.

Nous essayons donc de soutenir les États membres en matière de logement social, par le biais notamment des échanges de bonnes pratiques. On peut mettre en exergue le cas de la Finlande qui n'a pas de problème de « sans-abrisme ». Pourquoi ? Parce cet Etat membre de l'Union a décidé de placer comme une priorité le logement à tout prix ("Housing first"), ce qui d'ailleurs vaut pour toutes les catégories sociales concernées : vous avez un problème de

logement ? On vous trouve une solution avant toutes choses (emploi, etc.). Le cas de la Finlande commence à faire réfléchir les autres États membres. Évidemment, une telle orientation demande des investissements mais chacun sait qu'elle est rentable à long terme.

Par ailleurs, que faire en matière d'accessibilité dans les logements sociaux ? Il faut replacer cette question dans le contexte des marchés publics. Tout ce qui est marché public entre dans le cadre des règles du marché intérieur. Les directives qui s'appliquent ont été adoptées dans le cadre du marché intérieur pour permettre aux acteurs économiques des États membres de soumettre des offres à des marchés publics de tout autre État membre. Les directives sur les marchés publics mentionnent l'accessibilité, c'est une obligation. Jusqu'à présent, le logement social relève de l'action publique, même si une privatisation apparaît un peu partout en Europe. Les États membres doivent donc respecter ces règles d'accessibilité impactant toutes les actions publiques, d'où qu'en vienne l'initiative.

En matière de politique sociale, nous finançons des projets innovants via un programme qui s'appelle EaSI – qui est un programme en gestion directe, ce qui signifie que nous choisissons et gérons nous-mêmes les projets qui nous sont soumis dans le domaine de la politique sociale (lutte contre la pauvreté, handicap, inclusion sociale, etc.). C'est cependant un programme doté d'un budget beaucoup plus limité que celui du FSE – lequel, par contre, est en gestion partagée avec les États membres. Ces derniers doivent réserver 20 % de leurs budgets FSE pour financer des projets dans le domaine social. Mais, à l'intérieur de ces 20 %, ce sont les États membres qui déterminent leurs choix et définissent leurs programmes ; ils peuvent aussi choisir de ne pas utiliser ces 20 %. La société civile est présente dans ce processus en étant représentée dans les comités de gestion. Elle a donc un rôle à jouer pour assurer la bonne utilisation des fonds.

Nous soutenons d'ailleurs financièrement un certain nombre d'ONG au niveau européen qui sont actives dans le domaine du handicap et de l'inclusion sociale. Chaque année, nous lançons des appels à candidatures dans le cadre d'un programme pluriannuel et nous nous assurons de maintenir un dialogue aussi intensif que possible avec la société civile, de la consulter avant et après diverses propositions d'actions et de législations. Tous les mois, nous tenons ce type de dialogues avec les ONG et nous organisons une grande conférence chaque année, la prochaine ayant lieu le 27 avril prochain à Bruxelles.

Ce dialogue avec la société civile, c'est également mon unité qui s'en occupe et nous y tenons beaucoup. Un tel dialogue est vital pour la Commission, car il permet de nourrir notre réflexion lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de nos politiques. Contrairement à la réputation que l'on nous fait, je n'ai pas du tout l'impression que nous soyons dans une tour d'ivoire, mais bien au contraire je témoigne que nous sommes en discussion permanente avec les États membres et la société civile.

Autre champ d'action : nous sommes responsables de la mise en œuvre de la Directive 2000/78 sur l'égalité d'accès à l'emploi qui prévoit la non-discrimination dans l'accès à l'emploi sur la base de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, des convictions religieuses... Il n'y a pas de problème spécifique avec la France dans le cadre de la transposition de la directive, le cadre est bon. La mise en œuvre relève de la compétence des autorités publiques, des tribunaux, des médiateurs, etc. Notre rôle est de nous assurer que la législation d'un État membre ne porte pas atteinte à l'égalité d'accès à l'emploi. Dans le cadre de cette directive, nous recevons toutes sortes de plaintes individuelles, et pas seulement de la France, en particulier des plaintes relatives à la pauvreté dans laquelle se retrouvent les personnes handicapées en raison des baisses de leurs allocations. La détermination de ces allocations relève du domaine d'activité des États membres et nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur ces cas individuels. Cependant, le nombre et la teneur de ces plaintes, même si elles ne sont pas à proprement parler recevables à notre niveau, montrent que la crise a été d'une extrême violence et que les personnes handicapées font partie des personnes qui ont été les plus touchées par celle-ci partout en Europe.

Dans ce contexte et pour assurer la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (dont nous sommes tous signataires, États membres et Union Européenne), nous avons mis en place en 2010 une Stratégie Européenne dans le domaine du handicap. Un état des lieux de sa mise en œuvre a été adopté l'année dernière. Il convient de souligner que toutes les personnes qui ont répondu à la consultation publique à laquelle il a été procédé lors de cet état des lieux, ont fait état de ce que la première condition pour sortir de la précarité, c'est bien l'emploi. Mais qui dit emploi dit, en amont, éducation inclusive. Là aussi, il y a un très gros travail à poursuivre pour faire progresser les choses. C'est également un domaine de compétence des États membres mais la Commission est là pour assurer les échanges de bonnes pratiques, financer des projets innovants, proposer des recommandations concernant les modalités d'éducation inclusive, etc.

La Stratégie arrivera à terme en 2020, nous devons donc travailler sur l'élaboration de la future Stratégie 2020-2030, ce qui implique une évaluation formelle de celle qui est en cours. La Stratégie européenne, c'est un gros document qui reprend tout ce qui peut se faire en termes d'actions dans les différentes directions générales de la Commission européenne. Ce sont ces différentes actions qui doivent faire l'objet d'une évaluation, ce qui va de fait prendre plus d'une année. Sur cette base, nous préparerons un projet de future Stratégie qui sera proposé à la future Commission courant 2020.

Pour élaborer cette stratégie, nous allons tenir compte de la Convention des Nations unies mais aussi des Objectifs de Développement Durable et d'une stratégie européenne plus globale en la matière. Tout le monde a l'impression que les ODD concernent surtout les pays en développement, comme ceci a été souligné précédemment. Mais ce n'est pas le cas, nous sommes aussi concernés en Europe et il va donc nécessairement falloir croiser les ODD avec

la Convention, ne serait-ce que parce que celle-ci n'est pas limitée dans le temps ; ce qui donne à cette préoccupation un caractère incontournable et permanent. La Convention est le premier et le seul traité international sur les droits de l'homme que l'Union européenne ait ratifié jusqu'à présent, ce qui constitue une énorme différence en termes de visibilité et de positionnement de notre politique lors de nos discussions internes sur les actions à mener. La Convention est un grand soutien politique pour notre action.

J'aimerais à présent aborder rapidement le Socle Européen des Droits Sociaux. Il présente 20 principes dans le domaine social et de l'emploi et il a été adopté et proclamé par l'Union et par les États membres en novembre 2017. Le Principe 17 énonce ceci : « Les personnes handicapées ont droit à une aide aux revenus leur permettant de vivre dans la dignité, à des services leur permettant de vivre sur le marché du travail ainsi que dans un environnement de travail adapté à leurs besoins ». D'autres principes du Socle concernent aussi les personnes handicapées, puisqu'ils portent sur le revenu minimum : les soins de santé, l'accès aux services essentiels, l'accueil de l'enfant, les prestations de chômage, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. J'aurais aimé vous en parler plus longuement, mais je dois surtout souligner que les États membres vont devoir à présent s'approprier ces principes, et qu'ils se sont engagés à les mettre en œuvre. À la société civile à présent de dire à ses autorités nationales ce qu'elle attend d'elles en la matière.

Je voulais aussi vous faire un point tout rapide sur l'Accessibility Act, qui peut aussi aider à lutter contre la précarité. Il s'agit d'une Directive sur l'accessibilité dans le cadre du marché intérieur de certains produits et services. Cela peut paraître a priori un peu éloigné des questions de précarité ; sauf que plus nous aurons de produits accessibles et de services accessibles, plus cela favorisera l'accessibilité au travail avec moins d'aménagements nécessaires (à la charge des entreprises), puisque certains produits seront déjà accessibles (les ordinateurs, les téléphones, les applications, par exemple). Ceci induira des coûts moindres pour les entreprises, y inclus si l'on arrive à rendre plus accessibles un certain nombre de services (commerce électronique, services bancaires, par exemple).

Je fais un petit aparté pour souligner que Madame la secrétaire d'Etat Sophie Cluzel s'est investie personnellement au moment des négociations au Conseil l'année dernière. Le positionnement français a été très fort à ce moment-là et cela aura certainement joué pour aboutir à un accord sur une Approche générale du Conseil et permis du même coup d'ouvrir le Trilogue avec le Parlement européen. Nous espérons donc que la France sera de même présente sur la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux.

Enfin, deux réflexions pour le futur européen qui méritent votre attention. Tout d'abord, les discussions en cours sur le Cadre Financier Multi-annuel. Ce sont à la fois une discussion et des négociations très importantes et qui seront très dures, comme chaque fois. Dans ce



contexte, il est important que la société civile se mobilise pour dire ce dont elle a besoin ; et comment, et où, selon elle, l'argent européen doit être utilisé.

Ensuite, des réflexions sont en cours au niveau européen sur tout ce qui est futur du travail et nouvelles formes de travail demain. Il y aura de grandes opportunités mais aussi des défis énormes à relever et des formes d'emplois qui vont disparaître, ce qui aura un impact aussi sur les personnes handicapées et leur accès à l'emploi. La Commission européenne, qui n'est donc toujours pas dans une tour d'ivoire, loin de là, est bien consciente de ces défis majeurs qui arrivent. Quels seront les réponses et les moyens ? Je ne sais pas mais soyez assurés que nous avons mis nos petites cellules grises en fonctionnement sur toutes ces questions.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention. Et j'en profite pour féliciter la France pour le film « Patient ». J'ai emmené toute mon unité le voir quand il est sorti. C'était une très belle contribution à la réflexion pour nos jeunes. Ce film est magnifique. Il y en a eu d'autres sur le sujet, mais celui-là est particulièrement fort. Outre le handicap, il y avait beaucoup de questions relatives à la précarité dans le film et c'était très représentatif du combat qu'il nous reste à mener.

Merci beaucoup.

### **Contacts**

✉ CFHE - 17 bd. Auguste Blanqui, 75013 - Paris

☎ +33 (0)1 40 78 69 45

[delegationpermanente@cfhe.org](mailto:delegationpermanente@cfhe.org)

<http://www.cfhe.org>

